



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

FEJ

FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



Evaluation de l'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi »

Préconisations

**EDWIGE COUREAU-FALQUERHO
YVES DUTERCQ**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr



Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) dans le cadre du premier appel à projets scolaire (APSCO1) lancé en juin 2011 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le FEJ est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr> la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.

TROIS REGISTRES DE PRECONISATIONS A L'ISSUE DE L'EXPERIMENTATION "COURS LE MATIN, SPORT L'APRES-MIDI"

- 1. Des préconisations en vue d'affiner le positionnement stratégique du dispositif.**
- 2. Des préconisations opérationnelles pour optimiser son fonctionnement et son efficacité.**
- 3. Des préconisations pour prolonger l'expérimentation en matière d'aménagement du temps collégien.**

1. Quel positionnement stratégique du dispositif ?

Comme indiqué dans la conclusion du rapport d'évaluation, l'hypothèse d'une généralisation nationale du dispositif est exclue. Les résultats encourageants de l'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi » conduisent néanmoins à préconiser une poursuite du dispositif, sous réserve d'apporter des réponses sur deux dimensions :

- Comment cibler les établissements bénéficiaires ? Quel positionnement du dispositif dans les outils que l'institution met à disposition des politiques d'établissement ?
- Quelle régulation du dispositif ? Comment parer aux risques d'effets pervers ou d'effets d'aubaine au niveau des établissements comme des territoires ?

Le positionnement du dispositif peut être affiné selon deux orientations possibles :

- soit concevoir « cours le matin, sport l'après-midi » comme un **dispositif mobilisable par l'équipe pédagogique et éducative dans une logique de « boîte à outils »**, en vue d'alimenter la mise en œuvre d'un projet d'établissement axé sur l'ouverture culturelle et l'amélioration du climat scolaire et du bien-être des élèves. Le dispositif s'adresserait ainsi plus à des établissements déjà engagés dans une dynamique de projets, et viendrait enrichir l'offre proposée aux élèves ;
- soit l'utiliser comme un **levier de transformation de la culture de l'établissement**, pour aider un chef d'établissement à impulser une ouverture sur l'extérieur et à engager la mobilisation de l'équipe pédagogique. Le dispositif ciblerait ainsi plutôt des établissements n'ayant pas de culture projet, dans une logique de « fermentation ».

Au-delà de ces deux entrées, le dispositif pourrait concourir à une **logique de remédiation** pour les établissements les plus en difficulté. Ce qui supposerait toutefois de renforcer son articulation avec les dispositifs de soutien scolaire et de remédiation cognitive car, comme évoqué dans le rapport d'évaluation, il ne comporte à ce jour aucune disposition visant à apporter des réponses aux difficultés proprement scolaires.

A noter qu'il pourrait également, pour des établissements « intermédiaires », constituer un **outil intéressant pour augmenter la mixité socio-scolaire**.

Envisager une pérennisation ciblée du dispositif demande toutefois à réfléchir, concomitamment, à sa régulation. Car comme on l'a vu, le dispositif « cours le matin, sport l'après-midi » tel qu'il existe aujourd'hui comporte un double risque d'accroissement des inégalités :

- au sein de l'établissement, si le dispositif ne concerne qu'une partie des classes, le risque est celui de la constitution de classes à profils, et donc du **développement d'une inégalité de traitement des élèves**, très probablement corrélée à des stratégies parentales élitistes ;
- au niveau territorial et donc national, ce risque existe également dans l'hypothèse où certains établissements bénéficieraient d'un tel dispositif et d'autres non.

Aussi, l'hypothèse d'une extension ciblée du dispositif devrait s'appuyer de la mise en place d'un certain nombre de « gardes fou » et de mesures de régulation institutionnelle, parmi lesquelles on peut évoquer :

1. Au niveau académique, l'inscription d'un tel dispositif dans une réflexion globale sur les possibilités alternatives à proposer aux établissements non bénéficiaires, et sur l'inscription du dispositif dans une **logique territoriale interinstitutionnelle visant à réduire les inégalités dans l'accès aux ressources éducatives**.

En ce sens, la notion de contractualisation tripartite qu'introduit la Loi de refondation de l'École pourrait présenter un intérêt particulier. Il s'agirait ainsi de construire un engagement concerté autour des objectifs poursuivis dans une logique de régulation et de développement de l'offre éducative locale, du ciblage et de l'allocation des moyens adéquats, et du suivi des résultats et des effets.

Cette approche permettrait également de favoriser, via l'engagement des collectivités (collectivité de tutelle mais aussi commune ou intercommunalité), la recherche d'articulation et de synergie avec le monde associatif et les structures sportives, artistiques et culturelles locales.

2. Au niveau de l'établissement, l'engagement dans le dispositif sur la base d'une réflexion de l'ensemble de la communauté éducative locale sur les avantages et inconvénients liés à une telle démarche et sur **son inscription dans une stratégie globale d'offre scolaire en direction de tous les élèves**.

Il conviendrait en particulier d'insister sur l'inscription du dispositif dans le projet d'établissement, sur le choix concerté des modalités de sélection des élèves bénéficiaires et sur la mise en place d'options ou dispositifs alternatifs pour les élèves non bénéficiaires.

3. La nécessité d'**épauler les établissements dans la mise en œuvre de démarches d'auto-évaluation**, en vue non seulement d'objectiver les résultats sur les élèves, mais aussi de développer une réflexion sur les effets positifs ou non du dispositif sur l'ensemble de l'établissement et sur l'offre socio-scolaire du territoire. Il s'agirait de ce point de vue notamment de favoriser la **vigilance par rapport au risque de constitution de classes ou filières à profil** et, le cas échéant, de chercher à réguler les stratégies parentales afférentes).

Au-delà de la démarche d'évaluation interne au niveau de l'établissement, il paraît utile d'insister sur l'**enjeu d' « accountability » du dispositif**, c'est-à-dire d'inciter les parties prenantes à formaliser ce dispositif et à en rendre compte. Il est en effet important de pouvoir suivre précisément et de manière transparente les effets et les limites d'un tel dispositif, et de favoriser la production d'un accord local autour de sa valeur ajoutée – et de ses éventuelles dérives - pour les bénéficiaires, les financeurs et le territoire. En ce sens, **des démarches d'évaluation partenariale seraient également à promouvoir.**

2. Assurer un fonctionnement optimal et consolider l'efficacité du dispositif

L'évaluation a permis de valider la pertinence d'une majeure partie des orientations du cahier des charges. Elle a parallèlement permis de qualifier l'ensemble des facteurs de réussite et de frein dans la mise en œuvre du dispositif au niveau des collègues.

Il paraît donc opportun de s'appuyer sur ce cahier des charges initial en apportant des éléments d'adaptation ou de renforcement sur les aspects suivants :

1. Clarifier et prioriser les objectifs du dispositif en fonction du contexte d'implantation

Au-delà des objectifs génériques (ouverture culturelle, développement quantitatif et qualitatif de la pratique sportive et culturelle, aménagement du rythme scolaire, amélioration du bien-être à l'école et de la motivation scolaire...), moduler certains objectifs en fonction de la plus ou moins forte « prédisposition » de l'établissement :

- Objectif d'amplification d'une dynamique de projet / objectif d'impulsion d'une dynamique de projet et de fédération de l'équipe pédagogique
- Objectif de motivation et de remédiation scolaire pour des élèves en difficulté / objectif de diversification et de développement des pratiques autonomes sportives et culturelles

2. Favoriser une candidature endogène de l'établissement

En donnant notamment un temps suffisant en amont de la mise en place pour :

- Mener la concertation avec la communauté éducative locale, construire la mobilisation de l'équipe pédagogique et des partenaires, associer les élèves et les familles à la préparation du dispositif
- Concevoir le projet en articulation avec le projet d'établissement, définir la synergie recherchée avec les dispositifs et structures présents dans l'établissement
- Poser un diagnostic solide des ressources et des besoins, ainsi qu'une évaluation suffisamment approfondie des contraintes générées par le dispositif (emplois du temps, disponibilité des équipements sportifs et culturels...).

3. Assouplir les possibilités d'aménagement du temps scolaire

- Favoriser une réflexion d'ensemble sur les enjeux pédagogiques et chronobiologiques de l'aménagement du temps scolaire proposé
- Donner la possibilité d'organiser différemment la journée voire la semaine afin de minorer l'impact du dispositif sur la gestion des contraintes organisationnelles (par exemple en mettant en place des plages voire des journées ou semaines banalisées, ou encore en favorisant une meilleure articulation temporelle entre cours et activités, que ce soit sur la matinée ou l'après-midi...).

4. Mettre en place le dispositif sur plus de deux ans et sur une cohorte d'élève

- Un engagement sur trois ans paraît être un minimum pour permettre à l'établissement de s'approprier le dispositif, de l'adapter à son contexte propre et de développer puis consolider les partenariats
- Faire bénéficier les élèves du dispositif pendant au moins deux ans (6ème - 5ème ou 5ème - 4ème a minima).

5. S'assurer des conditions de mise en place d'une équipe projet fonctionnelle et suffisamment stable sur la durée

- Implication d'un chef d'établissement capable de mobiliser l'équipe pédagogique et d'animer le projet dans la durée, sur ses différents volets : pédagogique, partenarial...
- Implication sur la durée des enseignants d'EPS, arts plastiques, éducation musicale

6. Moduler les moyens alloués et l'accompagnement de l'établissement en fonction de son contexte interne et externe

- Allouer un « socle commun » minimum de moyens
 - o Moyens en HSE pour favoriser l'implication sur la durée d'un noyau dur d'enseignants
 - o Moyens financiers pour la rémunération des intervenants extérieurs, l'achat de petit matériel pour les activités, le financement de sorties ponctuelles, le financement de la collation de l'après-midi
- Allouer des ressources complémentaires en fonction :
 - o De l'ambition et de l'intérêt pédagogique et éducatif des activités prévues
 - o De l'accessibilité des ressources éducatives (pour les établissements isolés coûts de transport pour les activités extérieures et défraiement des intervenants externes pour intervenir dans le collège)
 - o Des autres ressources internes ou externes mobilisables par l'établissement.

7. Stimuler la coordination entre le sport scolaire et le sport en club

- Animer au niveau territorial les partenariats entre le Ministère et les fédérations sportives
- Inciter et aider les enseignants d'EPS à travailler sur des objectifs communs avec les clubs sportifs locaux et les collectivités, en vue de construire des passerelles entre les activités sportives découvertes via le dispositif, l'association sportive de l'établissement et le passage à la pratique autonome en club.

Au-delà de ces points-clé, un certain nombre de préconisations peuvent être formulées pour la conception et la mise en œuvre opérationnelle du dispositif :

<p>Equipe et instances projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En amont, utiliser toutes les instances de concertation de l'établissement pour informer et mobiliser sur le dispositif, et pour rechercher des synergies avec les dispositifs et structures existants • S'assurer de l'implication des enseignants d'EPS, arts plastiques, éducation musicale ainsi que de quelques autres disciplines, et de représentants de la vie scolaire et de l'équipe médico-sociale • Formaliser l'articulation du dispositif avec le projet d'établissement • Définir et communiquer sur les attendus et conditions du recours à des intervenants externes • Formaliser au moins a minima la composition et le fonctionnement de l'équipe projet • Prévoir de temps de bilan et de concertation pédagogique, avec et/ou sans les partenaires (définir le cas échéant une instance projet interne et une instance projet partenariale)
<p>Choix élèves et classes bénéficiaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir collectivement les paramètres et modalités de sélection des élèves bénéficiaires, en lien avec les objectifs stratégiques poursuivis pour les élèves et l'établissement • Choisir les modalités de ciblage compte tenu du rapport bénéfices / inconvénients¹ et dans le cadre d'une réflexion partagée au sein de l'équipe projet voire de la communauté éducative locale • Ne pas implanter le dispositif dans des sections sportives existantes • Constituer des classes suffisamment mixtes, diversifier les profils d'élève
<p>Offre d'activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter et mobiliser l'ensemble des ressources internes à l'établissement (enseignants, personnels vie scolaire, parents...) • Construire une offre équilibrée entre : <ul style="list-style-type: none"> - Sport, art, culture (voire sciences) - Intervenants internes et externes - Activités réalisées à l'intérieur / extérieur du collège - Activités déjà connues des élèves / réellement nouvelles - Activités réalisées en classe entière / en petits groupes - Activités réalisées à l'année / par cycles (trimestriels...). • Expliciter le positionnement et l'articulation avec les activités des enseignements obligatoires d'EPS, arts plastiques et éducation musicale • Veiller à adapter les modalités d'encadrement en fonction des activités et de leurs conditions de réalisation • Prévoir des séquences d'aide au devoir intégrées à l'emploi du temps • Rechercher une articulation avec l'association sportive (en termes d'activités et de plages horaires) • Prévoir la possibilité d'interventions articulées aux activités sur des problématiques de prévention-nutrition-santé

¹ Cf. rapport d'évaluation pour l'analyse détaillée des modalités de sélection des élèves et classes bénéficiaires.

	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre la participation aux activités obligatoires (assiduité et engagement sur la durée de l'activité)
Aménagement du temps scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des temps de respiration dans l'emploi du temps des élèves bénéficiaires (commencer une fois par semaine plus tard ou finir plus tôt, veiller à préserver des temps de socialisation avec le reste de l'établissement, préserver une pause méridienne suffisante) • Prévoir des plages horaires suffisantes pour faciliter certaines activités nécessitant des transports et/ou des séquences longues
Relation partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Initier les partenariats le plus tôt possible en s'appuyant en premier lieu sur les enseignants d'EPS, arts plastiques, éducation musicale • Favoriser le recours à des partenaires déjà connus au sein de l'établissement et/ou expliciter les critères de choix (qualifications, références...) • Informer les partenaires du « sens » de l'expérimentation, des objectifs poursuivis et des attendus de leur participation • Organiser des échanges réguliers entre les enseignants impliqués et les partenaires • Inciter à des temps de concertation pédagogique autour de chaque activité, promouvoir la co-animation des activités • Animer des temps de bilan et de retour d'expérience entre enseignants et partenaires • Impliquer les collectivités locales en amont dans une double optique de mobilisation de ressources complémentaires et de réflexion globale sur les liens collègue / environnement au profit d'une meilleure gestion des temps de l'enfant
Adhésion élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Informer en amont et communiquer régulièrement sur le sens et les finalités de l'expérimentation • Expliciter en particulier l'articulation entre cours et activités (le cadre commun), ainsi que la continuité pédagogique et éducative recherchée • Impliquer les élèves dans la conception de l'offre d'activités • Laisser aux élèves le choix soit de participer au dispositif / soit de choisir tout ou partie des activités • Prévoir au moins une manifestation finale et si possible des « temps forts » pendant l'année
Relation familles	<ul style="list-style-type: none"> • Informer en amont, rassurer sur le respect des programmes • Demander l'accord des familles et des élèves en amont • Informer les familles en cours d'année du déroulement, des résultats, des impacts sur la santé et le fonctionnement de la classe... • Chercher à les associer soit au travers de certaines activités, soit à l'occasion d'un temps fort ou d'une manifestation finale
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les objectifs d'ouverture culturelle et sportive, de réussite de tous et de développement du bien-être et de la santé des élèves • Veiller à la communication projet en direction des différentes parties prenantes en amont, pendant et à l'issue de chaque année de fonctionnement • Informer et communiquer autour des « principes » de

	fonctionnement du dispositif, afin de rassurer et de désamorcer les réticences (statut de l'EPS, arts plastiques, éducation musicale comme disciplines obligatoires, priorisation de l'accès aux équipements, respect des programmes disciplinaires, gestion des impacts sur les emplois du temps des autres classes et enseignants...).
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place dès le démarrage une démarche d'évaluation interne : • réfléchir en amont aux indicateurs de suivi et de résultats et aux outils de collecte • prévoir les temps et modalités de restitution en direction de l'équipe pédagogique, des partenaires et des familles

3. Prolonger l'expérimentation en matière d'aménagement du temps collégien

Comme évoqué dans le rapport, la configuration de l'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi » résulte d'une forme de compromis entre une réelle ambition expérimentale et des contraintes socio-institutionnelles fortes. De ce fait, elle est apparue à une partie des acteurs comme « à la fois trop et pas assez ambitieuse ». Et elle **n'a pas réellement donné aux équipes expérimentatrices la possibilité de travailler sur des formes foncièrement différentes d'organisation du temps de l'élève collégien**, le cadre d'expérimentation étant assez précisément défini et conduisant à des formes de mise en œuvre assez proches, en tout cas en termes d'aménagement du temps scolaire.

Certains acteurs auraient souhaité avoir un cadre plus souple, ainsi que plus de temps de conception et de concertation en amont, pour pouvoir réfléchir collectivement à cet enjeu d'aménagement du temps collégien, et construire des dispositifs plus innovants. Sur le plan scientifique, force est de reconnaître que cette expérimentation, si elle constitue une véritable nouveauté dans le fonctionnement traditionnel des collèges, **ne répond pas réellement à la question de l'adaptation du rythme scolaire aux préconisations des chronobiologistes**. Elle ne remet pas profondément en question la forme scolaire habituelle, ni dans ses caractéristiques socio-organisationnelles (durée des cours, persistance du groupe-classe, frontières disciplinaires...), ni sur le plan pédagogique (comme en témoigne la faible coordination pédagogique entre les cours et les activités dans les projets étudiés). Surtout, elle propose un aménagement du temps scolaire sur la journée, mais ne réinterroge pas l'organisation scolaire sur les autres dimensions temporelles (semaine / mois / année).

En se plaçant dans une logique de continuité avec la réforme actuelle des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré, et avec la volonté de continuer à chercher des réponses adaptées à l'enjeu d'amélioration de la gestion des temps de l'enfant, il paraîtrait ainsi pertinent de **prolonger et d'approfondir l'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi »**.

Afin de renforcer la logique proprement expérimentale², on pourrait imaginer de s'appuyer sur les établissements déjà engagés dans le dispositif et volontaires pour l'approfondir. Il s'agirait alors d' « élargir le cadre », et notamment de **permettre un aménagement du rythme plus innovant** (sur la semaine / le mois / l'année). Cela pourrait conduire, par exemple, à mettre en place des combinaisons cours / activités plus sophistiquées, à raisonner sous forme de cycles de découverte et d'apprentissage... Il s'agirait également de renforcer l'articulation avec les partenaires locaux, en vue d'insérer cette expérimentation dans un **dispositif global d'amélioration des temps du collégien**.

Au vu des enseignements de la première phase d'expérimentation, il conviendrait de renforcer l'accompagnement et l'évaluation *in itinere* des établissements, dans une **logique de recherche-action**. Cet accompagnement pourrait être réalisé par des équipes universitaires locales, par exemple à l'image de ce qui se pratique actuellement pour l'expérimentation sur les LéA – Lieux d'éducation associés³. Incidemment, ceci pourrait contribuer à **stimuler la recherche sur les rythmes de l'adolescent** car, comme on l'a vu dans le cadre de la revue de littérature scientifique, les travaux sur les collégiens⁴ sont rares et l'extrapolation à ceux-ci des résultats des recherches sur les écoliers ne paraît aujourd'hui pas satisfaisante.

² L'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi » répondant finalement plus à une logique descendante de « déploiement pilote d'un dispositif ayant vocation à être généralisé »

³ <http://ife.ens-lyon.fr/ife/recherche/bulletins/bulletin-nb010>

⁴ En particulier des chronobiologistes, mais plus largement des différentes disciplines scientifiques intéressées à l'étude des rythmes scolaires et rythmes de vie.

**Rapport final et préconisations élaborés par
GESTE, Etudes et Conseils pour le FEJ.**

The logo for Geste is written in a blue, cursive script. The letter 'G' is large and loops around the 'e's. The 'e's are connected and have a fluid, handwritten appearance. The 's' and 't' are also connected, with the 't' having a long, sweeping tail that extends to the right.

www.geste.com

Edwige COUREAU-FALQUERHO, Geste

Yves DUTERCQ, CREN - Université de Nantes

A decorative graphic on the left side of the page consists of several colored squares and dashed boxes. The colors include purple, green, orange, and blue. The dashed boxes are in orange, blue, and green. The squares are solid and have rounded corners. They are arranged in a scattered pattern, with some overlapping.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
www.experimentation.jeunes.gouv.fr